



# AVIS AUX NAVIGATEURS

## ÉDITION DE L'OUEST

Publiée mensuellement par la



## GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

### SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité .....	1 – 3
Partie 2 Corrections aux cartes .....	4 – 7
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime .....	NÉANT
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques .....	8
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume .....	9

Direction générale des programmes maritimes  
Aides à la navigation

## **NOTES EXPLICATIVES**

**Les positions géographiques** correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

**Les relèvements** sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

**La visibilité** des feux est celle qui existe par temps clair.

**Les profondeurs** - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

**Les élévations** sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

**Renseignement d'origine canadienne** - Une étoile (\*) vis-à-vis le numéro de l'avis indique que le renseignement contenu dans cet avis est d'origine canadienne.

**Les distances** peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3.28 pieds

**Les avis temporaires & préliminaires** sont identifiés par un (T) ou un (P) après le numéro de l'avis. Les cartes marines et les publications ne sont pas corrigées à la main pour ce qui est des Avis aux navigateurs temporaires (T) et préliminaires (P). La liste des cartes touchées par des Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires est publiée dans la partie I tous les trois mois. Il faut se référer à la dernière liste publiée et aux éditions mensuelles des Avis aux navigateurs publiés par la suite.

**Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.**

**Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion** - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

**Édition mensuelle des Avis aux navigateurs** - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

**Cartes marines et publications canadiennes** - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

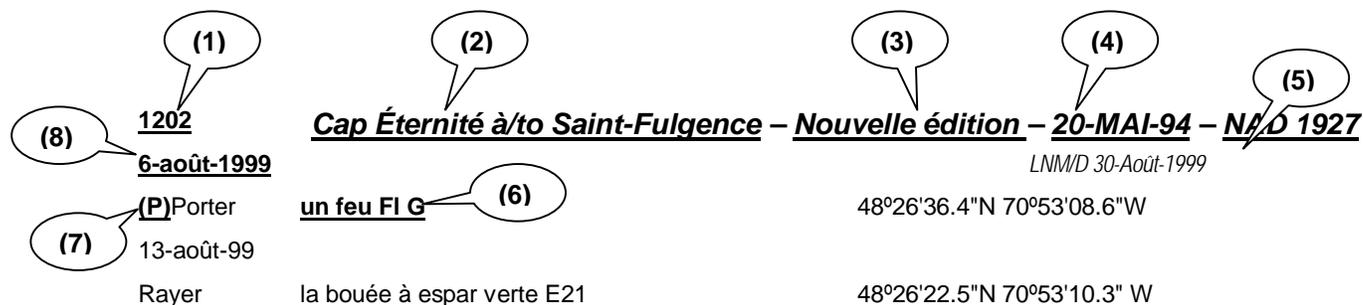
**NOTA:** *This publication is also available in English.*

## BULLETIN AVIS AUX UTILISATEURS

Par souci d'améliorer les services aux clients, nous nous préparons à apporter les modifications suivantes à l'édition mensuelle des « Avis aux navigateurs » au début du nouveau millénaire.

### CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie II.



1-Numéro de la carte  
2-Titre de la carte  
3-Date de la dernière nouvelle édition de la carte  
4-Niveau de référence

5-Dernière correction  
6-Modification de la carte  
7-Type d'avis  
8-Date de la correction hebdomadaire de la carte

La dernière correction est identifiée par **LNMD** ou (**L**)dernier (**N**)Avis aux (**M**)navigateurs / **D**ate. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

### DU NOUVEAU À L'HORIZON

#### Rapports d'activité

Un rapport d'activité régional ayant pour objet les aides maritimes décrira en détail les activités non encore transposées sur les cartes ni mentionnées dans les publications nautiques. Ces rapports d'activité, qui seront suivis de mises à jour mensuelles, seront publiés à titre de référence seulement. Ils ne justifieront aucun relâchement de la vigilance au cours de la navigation dans les secteurs illustrés. Les cartes et les publications nautiques seront mises à jour le plus rapidement possible en vue de faire état des modifications mentionnées dans ces rapports d'activité.

#### Liste de diffusion des documents

Une carte de renouvellement d'abonnement aux documents sera jointe à l'édition mensuelle.

### Site Internet des Avis aux navigateurs

#### Publications

Le réseau Internet vous permet d'accéder gratuitement à toutes les publications des « Avis aux navigateurs ». Tous les volumes du « Livre des feux, des bouées et des signaux de brume » et « l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs » sont mis à jour chaque mois.

#### Profil de l'utilisateur des cartes

Les utilisateurs qui désireraient recevoir par courrier électronique les corrections cartographiques mentionnées dans les « Avis aux navigateurs » peuvent établir à cette fin un compte de « profil d'utilisateur » sur le site.

#### Présentation hebdomadaire des corrections apportées aux cartes

Les corrections apportées aux cartes seront bientôt présentées chaque semaine sur le site Internet.

**Les prochains bulletins vous tiendront au courant de l'instauration de ces nouveautés.**

## MISE EN GARDE

### AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

#### Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's  
Téléphone: (709) 772-2083  
Facs: (709) 772-6285

#### Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes  
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633  
Téléphone: (902) 426-6030  
Facs: (902) 426-6334  
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>  
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

#### Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia  
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237  
Téléphone: (519) 337-6360  
Facs: (519) 337-2498

#### Laurentienne

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR  
Agent d'information opérationnelle  
Téléphone: (418) 648-5410  
Facs: (418) 648-7244  
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

#### Pacifique

Centre régional d'information maritime - Vancouver  
Téléphone: (604) 666-6011  
Facs: (604) 666-8453  
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca  
Information - Avis à la navigation  
<http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/epages/mcts/notship/notosh.htm>

## **SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS**

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

<b>Tableau des stations de référence du DGPS au Canada</b>						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr.		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 15 N	58 30 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É.	330, 331	937	44 35 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312, 313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316, 317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Trois-Rivières, Qc	314, 315	928	46 23 N	72 27 W	321	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308, 309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300, 301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302, 303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304, 305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

## **ÉQUIPEMENT DGPS - MISE EN GARDE**

En plus de la transmission des corrections et autres messages, les stations DGPS de la Garde côtière assurent un service d'intégrité. Lorsqu'une condition de défaillance apparaît ou encore qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS (défaillance dans le contenu et l'intensité du signal DGPS), un code spécifique est aussitôt diffusé. La transmission de ce code, qui se fait dans un délai de 10 secondes, est en soi l'intégrité du système DGPS et a pour but d'afficher sur l'équipement de l'utilisateur la condition existante à la station. Il existe plusieurs équipements DGPS sur le marché qui ne traitent pas ou encore interprètent mal ce code d'intégrité.

Bien que durant les essais très peu de situations de signal DGPS non conforme se sont produites, les usagers doivent être conscients de la capacité ou non de leur équipement DGPS à bien gérer cette information. Veuillez communiquer avec votre fabricant ou détaillant pour vous assurer que votre équipement pourra traiter ce code.

## **SIGNAL D'ARRÊT D'UTILISATION DES CORRECTIONS**

En plus d'offrir une surveillance des signaux qu'elles transmettent, les stations DGPS assurent également une intégrité des signaux GPS. Advenant le cas qu'un message erroné soit transmis par un satellite, la station DGPS génère immédiatement une alarme qui indique à l'équipement de l'utilisateur de ne pas utiliser la correction pour ce satellite. Cette alarme prend la forme d'une valeur de correction (en mètres), c'est-à-dire que la correction est aussitôt changée pour une valeur spécifique qui, une fois reconnue, force l'équipement DGPS à arrêter d'utiliser le satellite dans son calcul de position. Malheureusement, il est arrivé quelques cas où des équipements sur le marché ne reconnaissaient pas adéquatement cette valeur et même l'appliquaient comme étant une correction. Cela peut résulter en des erreurs de position pouvant atteindre jusqu'à 15 kilomètres lorsque le récepteur est en mode DGPS.

Veuillez communiquer avec votre fabricant ou détaillant pour vous assurer que votre équipement pourra traiter adéquatement cette valeur de correction.

## DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

### User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: \_\_\_\_\_ Destination: \_\_\_\_\_  
Vessel position at the beginning of the anomaly /  
Position du navire au début de l'anomalie : \_\_\_\_\_  
Vessel position at the end of the anomaly /  
Position du navire à la fin de l'anomalie : \_\_\_\_\_

### Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: \_\_\_\_\_ Duration / Durée: \_\_\_\_\_  
Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: \_\_\_\_\_  
DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: \_\_\_\_\_ kHz SS: \_\_\_\_\_ dB SNR: \_\_\_\_\_ dB  
DOP Geometry / Géométrie DOP : \_\_\_\_\_  
User receiver operates correctly with other DGPS sites? /  
Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui \_\_\_ No / Non \_\_\_  
Comments / Commentaires: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: \_\_\_\_\_  
Phone / Téléphone : \_\_\_\_\_

### Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: \_\_\_\_\_ Speed / Vitesse: \_\_\_\_\_ KTS  
Temp. °C: \_\_\_\_\_ VIS: \_\_\_\_\_ N.M.  
Sea State / État de la mer : \_\_\_\_\_  
Bearing and range to electrical storm /  
Direction et distance de l'orage : \_\_\_\_\_  
Time of the storm / Heure de l'orage: \_\_\_\_\_ UTC

**Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:**

### User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_  
DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_  
Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : \_\_\_\_\_ No / Non : \_\_\_\_\_  
DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non : \_\_\_\_\_  
If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:  
ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_  
Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non: \_\_\_\_\_  
Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non: \_\_\_\_\_  
Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : \_\_\_\_\_

**This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:**

1) Fax / Par télécopieur : 613-998-8428 attention Aides à la navigation

2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch  
Department of Fisheries and Oceans  
200 Kent Street, Station 5130  
Ottawa, ON  
K1A 0E6

Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes  
Ministère des Pêches et Océans  
200, rue Kent, Station 5130  
Ottawa, ON  
K1A 0E6

# Canada

## Legend/Légende

- Position :** Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.  
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS :** Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M. :** Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz :** Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
- SS :** Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR :** Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
- DOP (dilution of precision) :** Measure of the geometrical « strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10
- SVCEI / ECDIS :** Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes  
Electroniques et d'Information .

## AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS

### Programme de modernisation des aides à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne

- La Garde côtière canadienne met sur pied un programme de modernisation des aides à la navigation maritime qui doit tirer avantage de la nouvelle technologie. Il en découlera un service plus équitable, sécuritaire, rentable et respectueux de l'environnement partout au Canada. Pour atteindre ces objectifs, on utilisera les bouées nécessitant peu d'entretien et l'énergie solaire; on éliminera l'utilisation des génératrices diesel et on établira des normes nationales pour la conception et la prestation.
- En consultation avec les usagers locaux, les aides à la navigation qui sont superflues, qui sont supérieures aux normes nationales ou qui ne devraient pas être financées par le secteur public, seront réduites, privatisées ou retirées du service.
- Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront émis et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation. Nous incitons tous les usagers à participer aux consultations locales et à suivre de près ces Avis. Il appartiendra à chaque usager de s'adapter aux changements et de prendre les mesures nécessaires.

#### 1. Aides à la navigation superflues

De nombreuses aides à la navigation conventionnelles ont été mises en service pour les navigateurs commerciaux dont les navires sont désormais dotés d'un radar. Par conséquent, ces navigateurs n'ont plus besoin d'autant de feux d'atterrissage côtiers, de grosses bouées lumineuses et de signaux de brume et ils sont d'accord pour que ces aides soient enlevées.

Toutefois, avant que les aides à la navigation maritime devenues superflues pour les navigateurs commerciaux ne soient retirées du service, les besoins locaux des plaisanciers sont évalués, le cas échéant, par la Garde côtière qui est également en voie de revoir la conception des anciens feux commerciaux pour qu'ils répondent aux besoins des plaisanciers tout en respectant les politiques nationales en matière de prestation et les normes de conception.

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas fournir des signaux de brume aux embarcations de plaisance en raison des coûts astronomiques nécessaires pour assurer un tel service dans tout le Canada, ces cornets de brume sont cédés gratuitement aux administrations locales qui en font la demande et aux endroits où c'est possible de le faire.

La conversion des phares à l'alimentation par panneaux solaires permet de réaliser des économies considérables et présente de gros avantages pour l'environnement en permettant d'enlever les réservoirs de carburant et les génératrices diesel. Bien que cette mesure élimine le besoin d'utiliser de nombreuses structures, la Garde côtière doit protéger tous les phares à valeur patrimoniale en continuant de les exploiter ou en les cédant à des administrations provinciales, municipales ou autres pour fin d'utilisation locale.

## **2. Normes relatives aux aides à la navigation**

En consultation avec les utilisateurs locaux, tous les systèmes d'aides à la navigation du Canada font actuellement l'objet d'un examen et pour ce faire, les normes nationales de conception de systèmes doivent être utilisées. Lorsque les systèmes d'aides à la navigation maritime ne rencontrent pas ces normes, ils doivent être améliorés et lorsqu'ils dépassent ces normes, ils doivent être réduits.

Les modifications apportées dans certains chenaux entraîneront une diminution ou une augmentation du nombre des bouées ainsi que la conversion de quelques bouées lumineuses en bouées non lumineuses qui seront dotées de matériau rétro réfléchissant.

## **3. Aides privées à la navigation**

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas la prestation de systèmes d'aides à la navigation dans les eaux insuffisamment cartographiées, ou bien où le volume de trafic ne justifie pas le coût du système, certains systèmes ont été mis sur pied par le passé. Ces aides à la navigation doivent être cédées gratuitement aux administrations locales et la Garde côtière doit demeurer l'organisme responsable en matière de conception et de réglementation en vertu du *Règlement sur les bouées privées*.

## **NOUVEAUX PROJETS**

La Garde côtière canadienne adopte également un nouveau système de corrections différentielles pour améliorer le système de positionnement global par satellite (GPS) qui comprend 20 stations émettrices qui seront entièrement opérationnelles en avril 2000.

Ce système de positionnement global différentiel (DGPS) permettra d'améliorer la précision et l'intégrité du GPS et permettra aussi aux navigateurs dont les navires sont dotés de récepteurs appropriés de faire le point avec précision dans la plupart des principales voies navigables du sud du Canada, y compris dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

L'utilisation du DGPS, conjointement avec les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (SVCEI), permettra d'améliorer grandement la précision de la navigation. On s'attend à ce que l'utilisation sans cesse croissante de cette nouvelle technologie favorise la sécurité maritime et permette ainsi d'assurer une meilleure protection de l'environnement dans les eaux canadiennes. On croit également que la mise en oeuvre du DGPS permettra d'apporter d'autres mises au point aux aides conventionnelles.

On encourage tous les navigateurs et armateurs à doter leurs navires de récepteurs GPS qui peuvent recevoir les signaux différentiels, en particulier lorsqu'ils risquent souvent d'évoluer par visibilité réduite.

La Garde côtière est d'avis que la disponibilité du GPS, notamment lorsqu'il est complété par le service différentiel, rendra désuet le Loran C. Des consultations sont en cours pour évaluer les répercussions que pourrait entraîner l'interruption du service Loran C au Canada.

## **RÉGION DE L'ARCTIQUE ET DU CENTRE**

Les consultations relatives aux programmes maritimes des aides à la navigation se poursuivent dans la Région du Centre et de l'Arctique de la Garde côtière canadienne. Les navigateurs sont invités instamment à continuer de lire et de surveiller les «Avis à la navigation» et les «Avis aux navigateurs» pour connaître les toutes dernières nouvelles au sujet des modifications aux aides à la navigation. Vous pouvez consulter également le site Web - [www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm](http://www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm) - de la Région du Centre et de l'Arctique pour plus d'information.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs qui désirent obtenir des éclaircissements, poser des questions ou formuler des observations ou des recommandations au sujet de n'importe quel avis relatif aux aides à la navigation peuvent communiquer avec le :

Surintendant du Programme des aides maritimes

Garde côtière canadienne

Ministère des Pêches et Océans

201 Front Street North, suite 703

Sarnia, ON

N7T 8B1

N<sup>os</sup> de téléphone : (519) 383-1859 / (519) 383-1861

N<sup>o</sup> de télécopieur : (519) 383-1989

### **GRANDS LACS - Niveau d'eaux**

La Garde côtière canadienne passe en revue les différents systèmes d'aides à la navigation afin d'être en mesure de développer des plans d'urgence advenant que le niveau d'eau dans le lac Supérieur, le lac Huron et la baie Georgienne baisse au-dessous du niveau géodésique des cartes.

Il sera peut être nécessaire d'effectuer certaines modifications aux aides à la navigation situées dans les chenaux pour petites embarcations ou commerciaux. Les modifications pourront incorporées une ou plusieurs des situations suivantes:

- Repositionnement temporaire de bouées
- Mouillage temporaire de bouées
- Alignements supprimés temporairement
- Rétrécissement temporaire de canaux
- Déplacement temporaire de canaux et bouées enlevées temporairement

Les modifications nécessaires aux aides à la navigation seront effectuées pour ou aussi près que possible de l'ouverture de la saison estivale de navigation 2000.

Les endroits de préoccupation présentement identifiés dans les chenaux pour petites embarcations entre Port Severn, Little Current et le Chenal Nord sont les suivants :

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| 1) Chenal Potato Island | 2) Île Quarry                              |
| 3) Chenal Big Dog       | 4) Route d'alignement de la baie Big David |
| 5) Baie Starvation      | 6) Passe Seven Mile                        |
| 7) Chenal Shebeshekong  | 8) Passe Shoal                             |
| 9) Hangdog              | 10) Norgate                                |
| 11) Chenal Cunninghams  | 12) Passe Rogers                           |
| 13) Chenal Parting      | 14) Baie Beaverstone                       |
| 15) Chenal Lansdowne    |  |

Les sites spécifiques ainsi que les détails reliés aux modifications seront diffusés au fur et à mesure qu'ils seront revues et identifiés. Selon les priorités, certaines modifications pourront être effectuées avec peu d'avis au préalable.

Toutes les modifications seront diffusés par Avis à la navigation.

L'installation provisoire de panneaux d'avertissement dans les endroits de préoccupation sera peut être considéré.

Les navigateurs sont invités à fournir tout commentaire auprès de leur station radio de la Garde côtière la plus proche ou en communiquant avec l'une des personnes suivantes :

Randy Childerhose ou Mike Phillips - Parry Sound (705) 746-2196

Steve Lear ou Chuck Lemaire - Prescott (613) 925-2865

Al Dion - Superintendant régional - Sarnia ( 519) 393-1859

**ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS**  
**CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES**

Surintendant, Informations et publications  
 Direction générale des programmes maritimes  
 Garde côtière canadienne  
 Ministère des Pêches et Océans  
 Ottawa, Ontario  
 K1A 0E6

Téléphone - (613) 990-3037  
 Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

**ÉDITION DE L'EST** \_\_\_\_\_

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre)

**ÉDITION DE L'OUEST** \_\_\_\_\_

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique)

**AJOUTER** \_\_\_\_\_ **MODIFIER** \_\_\_\_\_ **RETIRER** \_\_\_\_\_ **QUANTITÉ** \_\_\_\_\_

ANCIENNE ADRESSE	
NOM _____	
ADRESSE _____	APP. _____
VILLE _____	CODE POSTAL _____
PROVINCE _____	PAYS _____
NOUVELLE ADRESSE	
NOM _____	
ADRESSE _____	APP. _____
VILLE _____	CODE POSTAL _____
PROVINCE _____	PAYS _____

*N° d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette* .....

*ou*

*Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.*

## INDEX

<b>GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Droits d'usagers.....</b>	<b>1</b>
<b>SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes électroniques de navigation. ....</b>	<b>1</b>
- Liste des cartes corrigées à la main.....	2
- Liste des cartes non-corrigées à la main. ....	3
- Tables des marées et courants canadiens.....	1

## INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
3312	4				
3313	4				
3419	4				
3441	5				
3442	5				
3459	5				
L/C 3462	5				
3475	5				
L/C 3512	6				
3540	6				
L/C 3606	6				
3668	6				
3676	6				
3956	6				
3957	7				

## **GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Droits d'usagers.**

Tous les navires en exploitation dans les eaux canadiennes sauf les bateaux de pêche, de plaisance ou les navires d'État, sont sujet au paiement des Droits de service à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne (DSNM), les Droits de services de déglacement (DSD) et les Droits pour les services de dragage d'entretien basé sur la jauge (DSDEBJ).

Les DSNM sont des droits d'usager en vigueur à l'année chargés aux navires en exploitation dans les eaux canadiennes pour les aides à la navigation maritime et les services de trafic maritime fournis par la Garde côtière canadienne.

Les DSD sont des droits d'usager chargés aux navires en transit vers/en provenance de ports situés dans les zones de déglacement de l'est du Canada au cours de la saison de déglacement qui s'échelonne du 21 décembre au 15 mai. Les droits chargés permettent à la Garde côtière de recouvrir une petite portion de la totalité des coûts de fournir l'aide au passage des navires, des conseils et renseignements sur la navigation dans les glaces et l'entretien des ports durant les mois d'hiver.

Les DSDEBJ sont des droits d'usager en vigueur à l'année chargés seulement aux navires en transit dans le chenal maritime du Saint-Laurent (entre le Port de Montréal et l'Île aux Coudres) afin de recouvrir la totalité des coûts de fournir les services de dragage afin de maintenir une profondeur sécuritaire du chenal de navigation.

Pour plus de détails concernant l'applicabilité et la portée de ces droits d'usager veuillez visiter le site web de la Garde côtière canadienne au <http://www.ccg-gcc.gc.ca>

## **SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Tables des marées et courants canadiens.**

Les Tables des marées et courants pour l'année 2001 ont été publiées en sept volumes.

Volume 1 Atlantic Coast and Bay of Fundy/côte de l'Atlantique et Baie de Fundy

Volume 2 Gulf of St. Lawrence/Golfe du Saint-Laurent

Volume 3 St. Lawrence and Saguenay Rivers/Fleuve Saint-Laurent et rivière Saguenay

Volume 4 Arctic and Hudson Bay/l'Arctique et la Baie d'Hudson

Volume 5 Juan de Fuca Strait and Strait of Georgia/Détroits de Juan de Fuca et de Georgia

Volume 6 Discovery Passage and West Coast of Vancouver Island/Discovery Passage et côte Ouest de l'île de Vancouver

Volume 7 Queen Charlotte Sound to Dixon Entrance/Queen Charlotte Sound à Dixon Entrance

## **SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes électroniques de navigation.**

**Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de:**

**Nautical International Inc.**

**B.P. Box 127, Station C**

**St. John's, Terre-Neuve**

**A1C 5H5**

**Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634**

**Télécopieur: 709-576-0636**

**(2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.**

<b>CARTES</b>	<b>TITRE &amp; MATIÈRES</b>	<b>PUBLIÉE</b>	<b>PRIX</b>
<b>Cartes nouvelles.</b>			
3937R/M	Queens Sound	07/Jul/2000	Voir Note 2

**PARTIE 1 – Édition 12/2000**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

<b>CARTES</b>	<b>TITRE &amp; MATIÈRES</b>	<b>PUBLIÉE</b>	<b>PRIX</b>
4856R/M	Bonavista Bay, Western Portion/Partie de l'Ouest	13/Oct/2000	Voir Note 2
<b>Nouvelles éditions.</b>			
1313R/M	Batiscan au/to Lac Saint-Pierre	28/Jul/2000	Voir Note 2
1313R/M	Batiscan au/to Lac Saint-Pierre	28/Jul/2000	Voir Note 2
2203R/M	Parry Sound to/à Byng Inlet	30/Jun/2000	Voir Note 2
2244R/M	Alexander Passage to/à Beaverstone Bay	03/Nov/2000	Voir Note 2
3481R/M	Approaches to/Approches à Vancouver Harbour	22/Sep/2000	Voir Note 2
3668R/M	Alberni Inlet	07/Avr/2000	Voir Note 2
3962R/M	Mathieson Channel, Northern Portion / Partie Nord	25/Fév/2000	Voir Note 2

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Liste des cartes corrigées à la main.**

Remplace la liste des cartes corrigées à la main - ÉD. #06/00

La présente est une liste de cartes, lesquelles, après la date de leur publication, sont corrigées à la main d'après les renseignements publiés dans les Avis aux navigateurs et pour lesquelles le SHC ne fournit pas de liste de corrections.

1310	2043	L/C 2122	2251	L/C 2300
1311	2049	L/C 2123	2257	L/C 2301
1409	2050	2165	2258	L/C 2302
1410	2053	2181	2259	2303
1411	2054	L/C 2200	2268	2304
1432	2058	L/C 2201	2273	2305
1433	2059	2218	2274	2306
1434	L/C 2060	2221	2282	2307
1435	2061	2222	2283	2308
1436	2064	2223	L/C 2284	2309
1437	2067	2225	2286	2310
1438	2069	2226	2289	2311
1439	2070	L/C 2228	2291	2312
L/C 2000	2077	2235	2292	2313
2006	2085	2241	2293	2314
2007	L/C 2100	L/C 2243	2294	2315
2017	L/C 2110	L/C 2244	2297	2318
2018	L/C 2120	L/C 2245	2298	
2042	L/C 2121	2250	2299	

**PARTIE 1 – Édition 12/2000**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Liste des cartes non-corrigées à la main.**

Remplace la liste des cartes non-corrigées à la main - ÉD.#06/00

La présente est une liste à jour des cartes, lesquelles, après la date de leur publication ne sont pas corrigées à la main.

Une liste des corrections est disponible sur demande pour chacune de ces cartes. Cette demande doit être faite par écrit à Information Nautique, Service hydrographique du Canada, Ministère des Pêches et Océans, Ottawa, Ontario, K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition de la carte.

1350	2203	4145	6205	6259	6355
1351	2204	6023	6206	6260	6356
1361	2205	6026	6209	6263	6357
1509	2261	6028	6211	6264	6358
1512	2266	6030	6212	6267	6359
1551	2267	6035	6213	6268	6360
1553	2400	6036	6214	6269	6368
1554	3052	6037	6215	6270	6369
1555	3053	6038	6216	6271	6370
2011	3055	6050	6217	6272	6371
2021	3056	6100	6218	6273	6390
2023	3057	6101	6240	6274	6454
2024	3058	6105	6241	6281	6455
2025	3062	6106	6242	6285	6505
2026	3080	6108	6243	6286	6506
2029	3311	6109	6247	6287	6730
2048	3312	6110	6248	6310	
2055	3313	6111	6249	6311	
2086	3488	6112	6251	6341	
2140	3489	6201	6258	6354	

La présente est une liste des cartes qui ne sont pas corrigées à la main suivant leur date de publication. SHC ne fournit pas une liste de corrections pour ces cartes. Une liste des corrections est disponible pour chacune de ces cartes sur le site Web des Avis aux navigateurs: <http://www.notmar.com>

1400	2260	6411	6423	6435
1510	3050	6412	6424	6436
1513	3061	6413	6425	6437
1514	4141	6414	6426	6438
1515	4142	6415	6427	6441
1550	6021	6416	6428	6451
1552	6022	6417	6429	6452
2022	6107	6418	6430	6453
2028	6207	6419	6431	C-4
2044	6408	6420	6432	
2202	6409	6421	6433	
2206	6410	6422	6434	

**PARTIE 2 – Édition 12/2000  
CORRECTIONS AUX CARTES**

**3312 - Discovery Passage and Sutil Channel - Feuille 18 - Carte Nouvelle - 31-JAN-1986 - Nad 1927**

29-DEC-2000. LNM/D. 10-NOV-2000  
 ANNULE le déplacement du chaland de carburant Esso de 50°01'25.7"N 125°14'15.0"W  
 à 50°02'11.0"N 125°14'37.3"W  
 Par le présent avis, l'Avis 784(P)/92 est annulé. Ce changement a été  
 incorporé sur la carte 3540 par une annexe graphique et sur la carte  
 3312 par un Avis aux navigateurs.  
 Déplacer le chaland de carburant Esso de 50°01'25.7"N 125°14'15.0"W  
 à 50°02'11.0"N 125°14'37.3"W

**3313 - Saanich Inlet - Feuille 13 - Carte Nouvelle - 28-JUL-1995 - NAD 1983**

15-DEC-2000. LNM/D. 01-DEC-2000  
 Porter Aband vis-à-vis le câble sous-marin 48°42'42.0"N 123°27'17.0"W  
 Porter un câble sous-marin joignant 48°41'49.1"N 123°27'29.6"W  
 48°41'55.0"N 123°27'28.2"W  
 et 48°43'14.2"N 123°26'37.0"W  
 29-DEC-2000. LNM/D. 15-DEC-2000  
 ANNULE une cible acoustique sous l'eau 48°39'14.6"N 123°27'23.6"W  
 Par le présent avis, l'Avis 575(T)/92 est annulé. La cible acoustique  
 est retirée en permanence.

**3313 - Sansum Narrows - Feuille 14 - Carte Nouvelle - 28-JUL-1995 - NAD 1983**

01-DEC-2000. LNM/D. 18-AUG-2000  
 Rayer Fog Sig (Occasl) 48°51'57.8"N 123°37'51.9"W  
 Modifier F Y pour lire F Bu 48°51'57.0"N 123°38'15.1"W  
 Rayer Fog Sig (Occasl) 48°52'54.1"N 123°34'02.0"W  
 Rayer le feu F Y 48°52'51.1"N 123°34'24.9"W  
 Porter un feu F Bu 48°52'51.4"N 123°34'21.9"W

**3313 - Trincomali Channel - Feuille 17 - Carte Nouvelle - 28-JUL-1995 - NAD 1983**

01-DEC-2000. LNM/D. 18-AUG-2000  
 Rayer Fog Sig (Occasl) 48°52'55.1"N 123°34'41.0"W  
 Rayer le feu F Y 48°52'51.1"N 123°34'24.9"W  
 Porter un feu F Bu 48°52'51.4"N 123°34'21.9"W

**3313 - Swanson Channel - Feuille 8 - Carte Nouvelle - 28-JUL-1995 - NAD 1983**

15-DEC-2000. LNM/D. 01-DEC-2000  
 Porter Aband vis-à-vis le câble sous-marin 48°42'42.0"N 123°27'17.0"W  
 Porter un câble sous-marin joignant 48°41'49.1"N 123°27'29.6"W  
 48°41'55.0"N 123°27'28.2"W  
 48°43'35.3"N 123°26'23.0"W  
 et 48°43'38.0"N 123°26'23.9"W

**3419 - Esquimalt Harbour - Carte Nouvelle - 02-JUL-1993 - NAD 1983**

01-DEC-2000. LNM/D. (1740-1999)  
 ANNULE le feu (Priv) F R 48°26'01.8"N 123°25'36.0"W  
 L'action préliminaire en date du 21-AVR-2000 est maintenant  
 permanente. Consulter la référence publiée dans cette publication.  
 ANNULE le feu (Priv) F R 48°26'02.1"N 123°25'35.5"W  
 L'action préliminaire en date du 21-AVR-2000 est maintenant  
 permanente. Consulter la référence publiée dans cette publication.

**PARTIE 2 – Édition 12/2000  
CORRECTIONS AUX CARTES**

ANNULE	le feu (Priv) F R	48°26`02.4"N 123°25`31.4"W
	L'action préliminaire en date du 21-AVR-2000 est maintenant permanente. Consulter la référence publiée dans cette publication.	
ANNULE	CAUTION: Extensive changes have occurred in the area of Yarrows Ltd Shipyards. ATTENTION: Des changements importants sont survenus dans la zone de Yarrows Ltd. Shipyards.	48°25`51.0"N 123°25`33.0"W
	Cette action préliminaire en date du 21-AVR-2000, est maintenant permanente. Consulter la référence publiée dans cette publication.	
Rayer	le feu (Priv) F R	48°26`01.8"N 123°25`36.0"W
Rayer	le feu (Priv) F R	48°26`02.1"N 123°25`35.5"W
Rayer	le feu (Priv) F R	48°26`02.4"N 123°25`31.4"W
Porter	note -	48°26`05.0"N 123°25`18.0"W
	CAUTION: Extensive changes have occurred in the area of Yarrows Ltd Shipyards. ATTENTION: Des changements importants sont survenus dans la zone de Yarrows Ltd Shipyards.	

**3441 - Haro Strait, Boundary Pass and/et Satellite Channel – Nouvelle édition - 12-AOU-1988 - Nad 1927**

15-DEC-2000.		LN/D. (932-1999)
Porter	Aband vis-à-vis le câble sous-marin	48°42`55.0"N 123°27`08.0"W
Porter	un câble sous-marin	joignant 48°41`50.1"N 123°27`23.0"W
		48°41`55.9"N 123°27`22.3"W
		48°43`35.8"N 123°26`17.9"W
		et 48°43`38.9"N 123°26`19.1"W
29-DEC-2000.		LN/D. 15-DEC-2000
ANNULE	une cible acoustique sous l'eau	48°39`15.3"N 123°27`18.9"W
	Par le présent avis, l'Avis 575(T)/92 est annulé. La cible acoustique est retirée en permanence.	

**3442 - North Pender Island to/à Thetis Island - Nouvelle édition - 03-JUN-1988 - Nad 1927**

01-DEC-2000.		LN/D. 31-MAR-2000
Rayer	Fog Sig (Occasl)	48°52`54.8"N 123°34`01.2"W
Rayer	le feu FY	48°52`52.0"N 123°34`20.1"W
Porter	un feu Fbu	48°52`53.0"N 123°34`18.2"W

**3459 - Approaches to / Approches à Nanoose Harbour - Nouvelle édition - 24-OCT-1997 - NAD 1983**

08-DEC-2000.		LN/D. 24-MAR-2000
Remplacer	la bouée tonne d'amarrage lumineuse orange et blanche "SB" marquée NAVY, par une bouée sphérique lumineuse jaune, "FI Y" marquée NAVY	49°19`34.8"N 124°05`18.9"W
	Sur certains exemplaires.	

**L/C3462 - Juan de Fuca Strait to/à Strait of Georgia - Nouvelle édition - 23-OCT-1998 - NAD 1983**

15-DEC-2000.		LN/D. 18-AUG-2000
Porter	Aband vis-à-vis le câble sous-marin	48°42`42.0"N 123°27`17.0"W
Porter	un câble sous-marin	joignant 48°41`49.1"N 123°27`29.6"W
		48°41`55.0"N 123°27`28.2"W
		48°43`35.3"N 123°26`23.0"W
		et 48°43`38.0"N 123°26`23.9"W

**3475 - Osborn Bay - Nouvelle édition - 27-MAI-1988 - Nad 1927**

01-DEC-2000.		LN/D. (2118-1998)
Rayer	Fog Sig (Occasl)	48°51`58.6"N 123°38`05.2"W

**PARTIE 2 – Édition 12/2000  
CORRECTIONS AUX CARTES**

Modifier FY pour lire FBU 48°51'56.7"N 123°38'09.9"W

**L/C3512 - Strait of Georgia, Central Portion / Partie Centrale - Nouvelle édition - 25-DEC-1998 - NAD 1983**

08-DEC-2000. LNM/D. 10-NOV-2000

Remplacer la bouée tonne d'amarrage lumineuse orange et blanche "SB" marquée NAVY, par une bouée sphérique lumineuse jaune, "FI Y" marquée NAVY

49°19'34.8"N 124°05'18.9"W

Sur certains exemplaires.

**3540 - Approaches to/Approches à Campbell River - Nouvelle édition - 22-MAI-1992 - NAD 1983**

29-DEC-2000. LNM/D. 15-SEP-2000

ANNULER le déplacement du chaland de carburant Esso de 50°01'25.0"N 125°14'20.2"W à 50°02'10.3"N 125°14'42.5"W

Par le présent avis, l'Avis 784(P)/92 est annulé. Ce changement a été incorporé sur la carte 3540 par une annexe graphique et sur la carte 3312 par un Avis aux navigateurs.

**L/C3606 - Juan de Fuca Strait - Nouvelle édition - 27-JUL-1984 – Nad 1927**

08-DEC-2000. LNM/D. 27-OCT-2000

Porter un câble sous-marin joignant

48°11'13.3"N 123°21'04.8"W  
 48°11'06.7"N 123°22'54.9"W  
 48°10'54.7"N 123°24'24.6"W  
 48°10'54.7"N 123°25'20.4"W  
 48°11'04.9"N 123°26'23.4"W  
 48°11'13.3"N 123°27'31.8"W  
 48°11'24.7"N 123°34'25.2"W  
 48°11'48.7"N 123°35'25.2"W  
 48°13'18.7"N 123°36'19.2"W  
 48°13'36.7"N 123°37'07.2"W  
 48°16'48.7"N 123°59'55.2"W  
 48°21'07.9"N 124°16'06.6"W  
 48°22'13.2"N 124°21'16.8"W  
 48°26'16.3"N 124°31'55.2"W  
 48°28'03.1"N 124°40'19.2"W  
 48°28'12.7"N 124°43'55.2"W  
 48°26'07.9"N 124°55'55.2"W  
 48°25'36.7"N 124°57'55.2"W  
 et 48°25'32.5"N 124°59'04.8"W

Avis 2347(P)/99 est annulé. Le câble sous-marin est établi en permanence.

**3668 - Port Alberni - Nouvelle édition - 07-AVR-2000 - NAD 1983**

01-DEC-2000.

Rayer le feu (Priv) F 49°13'53.4"N 124°48'51.9"W

Porter un feu (Priv) FR 49°13'56.5"N 124°48'53.4"W

**3676 - Esperanza Inlet - Carte Nouvelle - 20-NOV-1998 - NAD 1983**

15-DEC-2000.

Porter une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.8 mètre 49°50'45.4"N 126°43'13.8"W

**PARTIE 2 – Édition 12/2000  
CORRECTIONS AUX CARTES**

**3956 - Malacca Passage to/à Bell Passage - Nouvelle édition - 01-MAR-1996 - NAD 1983**

22-DEC-2000.

LNМ/D. (2301-1999)

Porter une légende WHIS vis-à-vis la bouée marquée DAX

54°14`08.7"N 130°33`56.7"W

**3957 - Approaches to/Approches à Prince Rupert Harbour – Nouvelle édition - 05-JUN-1998 - NAD 1983**

22-DEC-2000.

LNМ/D. 22-SEP-2000

Porter une légende WHIS vis-à-vis la bouée marquée DAX

54°14`08.7"N 130°33`56.7"W

**PARTIE 4 – Édition 12/2000**  
**CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES**

Labrador et baie d'Hudson, sixième édition, 1988 —

Page 176 — Paragraphe 65, dernière ligne

Ajouter: Une épave dont une partie de la coque est visible gît à faible distance de la rive à quelque 1 mille à l'WNW de l'extrémité SE de Copper Island.

(N00-16.8)

**PARTIE 5 – Édition 12/2000**  
**CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

**PACIFIQUE**

216.4	<i>Haro Strait- Bouée lumineuse cardinale Sud VD</i>	48 27 05.3 123 10 50.7	Q(6) W +LFI	15s	.....	.....	<i>Jaune et noire, marquée "VD".</i>	<i>À longueur d'année.</i>
-------	--	---------------------------	----------------	-----	-------	-------	--	----------------------------

**Carte:3440  
1305/99**

688.5	<i>Alexandra Bank - Bouée à sifflet lumineuse DAX</i>	54 14 08.7 130 33 56.7	Fl G (2+1)	6s	.....	.....	<i>Verte, rouge et verte, marquée "DAX".</i>	<i>À longueur d'année.</i>
-------	---	---------------------------	---------------	----	-------	-------	--	----------------------------

**Racon -- (K)  
Bande X & S**

**Carte:3957  
Éd. 12/00**

**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**  
**RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION**

Officier de navigation observateur : \_\_\_\_\_ Capitaine \_\_\_\_\_

Navire (ou adresse) \_\_\_\_\_

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: \_\_\_\_\_

Objet: \_\_\_\_\_

Position approx : \_\_\_\_\_ de latitude \_\_\_\_\_ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : \_\_\_\_\_ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° \_\_\_\_\_ de 2000 \_\_\_\_\_)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) \_\_\_\_\_

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**INSTRUCTIONS:**

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

*\* Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

**OU**

Hydrographe fédéral  
Service hydrographique du Canada  
Ministère des Pêches et Océans  
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.